



A l'attention des licenciés

Brives Charensac, le 12 août 2019

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du
JUDO CLUB BRIVOIS le jeudi 19 septembre 2019 à 20 heures 00**

Cher(e) licencié(e),

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de votre club qui aura lieu le :

Jeudi 19 septembre 2019 à 20 h 00
Au dojo du gymnase de Corsac à BRIVES CHARENSAC.

Vous trouverez joints, à la présente convocation, **le pouvoir et l'ordre du jour de l'Assemblée.**

Nous sommes une association loi 1901 et à ce titre, tout membre associatif a son droit de parole et d'avis au sein de l'association. Aussi, nous vous remercions de votre présence **indispensable** à cette assemblée. En cas d'empêchement, nous vous recommandons de bien vouloir remettre à un mandataire la formule de pouvoir ci-dessous dûment complétée et signée.

Je vous rappelle que tout membre démissionnaire doit adresser à l'association un courrier écrit, daté et signé avant l'assemblée générale (un mail n'a pas de valeur).

Bien Cordialement,

P/le Président,
La secrétaire du Judo Club Brivois,

Annick MOZIN

POUVOIR

D'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire le **Jeudi 19 septembre 2019 à 20 h 00 au dojo du gymnase de Corsac à BRIVES CHARENSAC.**

Je soussigné (e), **NOM, PRENOM, ADRESSE, N° LICENCE** :

.....

donne pouvoir à ou à défaut à :

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du club "JUDO CLUB BRIVOIS ». En conséquence, prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour mentionné, signer toutes feuilles de présence, substituer en tout ou en partie, le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette assemblée serait fixée ou tout autre cause.

Fait à _____, le _____

Faire précéder la signature de "**bon pour pouvoir**"



Ordre du Jour
Assemblée Générale Ordinaire
du Jeudi 19 septembre 2019 à 20 h 00

Qui aura lieu au dojo du gymnase de Corsac à
BRIVES CHARENSAC

- RESOLUTION N°01 : Rapport moral. Présentation de la plaquette et des actions 2018/2019.
- RESOLUTION N°02 : Approbation des comptes de l'exercice échu. Vote du quitus. Les comptes seront à votre disposition le jour de l'assemblée.
- RESOLUTION N°03 : Renouvellement de membres du bureau et nomination de membres actifs.
- RESOLUTION N°04 : Présentation du nouvel entraîneur.
- RESOLUTION N°05 : Les actions pour 2019-2020.
- RESOLUTION N°06 : Questions diverses.